

# Avis et communications

## AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Avis relatif au transfert  
de sépultures françaises au Maroc**

NOR : EAEF1907625V

La commune de Guercif (Maroc) a décidé, en accord avec le consulat général de France à Fès, de transférer les restes mortels inhumés au cimetière européen de Guercif vers le cimetière européen de Fès (Maroc).

Les familles souhaitant effectuer le transfert en France des restes mortels d'un proche, sous réserve d'en assumer la charge financière, doivent se faire connaître avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Toute information relative aux modalités de cette opération peut être obtenue auprès de la commune de Guercif, + 212-5-35-67-60-52 (téléphone) ou au + 212-5-35-67-64-80 (télécopie).